

INFOTRI

L'actualité de la collecte
et du traitement des déchets



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

ISSN : 1777-2893

ZOOM SUR

LE TRI : ENCORE UN PETIT EFFORT POUR FAIRE ENCORE MIEUX

En 2025, la poubelle jaune d'un.e habitant.e du territoire pèse 44 kg, contre 52,8 kg pour un.e marnais.e : **un bon résultat !**
Néanmoins, les refus de tri représentent encore 22 % du contenu du bac jaune (contre 28 % en moyenne dans la Marne), soit 11,48 kg d'erreurs de tri réparties comme suit :

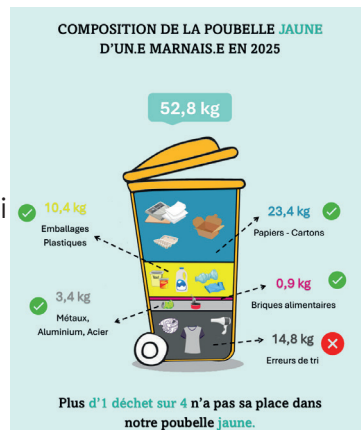
- 3,40 kg de vraies erreurs de tri ;
- 3,23 kg d'emballages recyclables imbriqués ;
- 3,04 kg d'emballages recyclables mal vidés ou souillés.

La bonne nouvelle ?

Plus de 5 kg pourraient encore être recyclés grâce à deux gestes simples :

- ✓ séparer les emballages ;
- ✓ bien les vider avant de les jeter.

Des petits réflexes qui font une grande différence pour le recyclage !



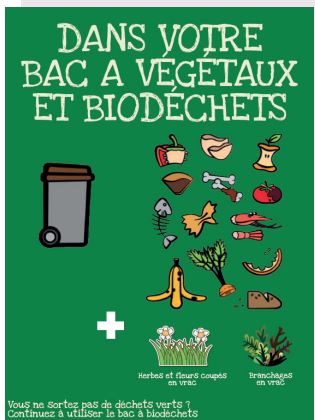
RAPPEL : L'ARRET DE LA COLLECTE DES SACS A DÉCHETS VERTS

Dans le but de réduire la pénibilité du travail des agents, la Communauté de Communes a mis en place un nouveau système de collecte des végétaux.

Depuis un an, les sacs ont progressivement été remplacés par un bac spécifique fourni gratuitement aux administrés permettant d'y déposer déchets verts et biodéchets.

Les administrés n'ayant pas reçu leur nouveau bac sont conviés à se manifester auprès de leur mairie ou auprès du service Déchets.

Pour les habitants qui ne sortent pas ou peu de déchets verts, vous pouvez continuer à utiliser votre bac à biodéchets.



ÉDITO



Réélue à la vice-présidence en charge des déchets, je tiens à saluer l'engagement quotidien des habitants, dont les gestes et les efforts contribuent à préserver la qualité de notre cadre de vie.

Face aux enjeux écologiques et économiques qui s'imposent à toutes les collectivités, nous poursuivons le travail engagé depuis plusieurs années. Cette continuité va nous permettre d'avancer avec méthode, dans un esprit de responsabilité et d'efficacité.

Je souhaite également mettre en lumière l'implication des six agents dédiés au service déchets, qui assurent chaque jour, avec sérieux et professionnalisme, le bon fonctionnement du service auprès des usagers.

Dans le cadre du projet de territoire, une réflexion va être menée afin d'améliorer les conditions d'accès et d'accueil en déchetterie, tout en répondant au mieux aux attentes des habitants.

Continuons, collectivement, à agir avec responsabilité et bon sens.

Nathalie COUTIER
Maire d'Ambonnay
Vice Présidente Déchets

DÉCHETTERIES

HORAIRES D'ÉTÉ (DU 21 JUIN AU 21 SEPTEMBRE)

	AY	DIZY	MAREUIL/AY	TOURS/MARNE
LUNDI			7h - 13h	
MARDI	7h - 13h	7h - 13h		7h - 13h
MERCREDI			7h - 13h	7h - 13h
JEUDI	7h - 13h	7h - 13h		7h - 13h
 VENDREDI			7h - 13h	7h - 13h
SAMEDI		7h - 13h	7h - 13h	7h - 13h

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

	AY-CHAMPAGNE	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE
DÉCHETS VERTS	●	●	●	●
CARTONS TOUT VENANT	●	●	●	●
HUILES ALIMENTAIRES	●	●	●	●
NÉONS ET AMPOULES	●	●	●	●
PILES	●	●	●	●
CARTOUCHES D'ENCRE	●	●	●	●
SIPOREX / BRIQUE PLÂTRIÈRE	●	●	●	●
TEXTILE	●	●	●	●
VERRE	●	●	●	●
MENUISERIE VITRÉE	●	●	●	●
JARDINAGE / BRICOLAGE / JOUETS (<80cm)	●	●	●	●
PLASTIQUES RIGIDES	●	●	●	●

PARTICULIERS UNIQUEMENT :

BOIS	●	●	●	●
GRAVATS	●	●	●	●
PLÂTRE	●	●	●	●
MOBILIER	●	●	●	●
DÉCHET ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	●	●	●	●
DÉCHETS CHIMIQUE	●	●	●	●
HUILE DE VIDANGE	●	●	●	●

LES DÉCHETS REFUSÉS

- ❌ Amiante
- ❌ Bouteille de gaz
- ❌ Déchet d'activité de soin
- ❌ Extincteur
- ❌ Liquide de refroidissement
- ❌ Médicaments
- ❌ Ordures ménagères
- ❌ Pneus
- ❌ Terre



Pour bien préparer son passage en déchetterie,

rendez-vous sur www.ccgvm.com

BON A SAVOIR

BIEN RECYCLER SES PRODUITS CHIMIQUES EN DÉCHETTERIE



Parce que les produits chimiques usagés constituent des déchets dangereux pour notre santé et l'environnement **il est important de les confier aux gardiens des déchetteries responsables de leur tri et stockage.**

Leur traitement est pris en charge par l'éco-organisme Eco DDS, financé par la contribution payée à l'achat (ou éco-participation).

ATTENTION : Les produits chimiques « professionnels » sont interdits dans les déchetteries de la Communauté de Communes (ex : traitements phytosanitaires). Ils sont à retourner directement à leurs fournisseurs.



BON A SAVOIR

18 tonnes de produits chimiques collectées par an

Qu'ils soient vides, souillés, avec un reste de contenu, **déposez vos déchets chimiques à la déchetterie dans leur contenant d'origine, bouchons bien vissés et couvercles bien refermés** pour éviter les risques d'écoulement.

Si ces derniers ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine, **il est important de bien identifier vos produits** (marqueur, étiquette...) et ce afin d'éviter les accidents causés par le mélange de produits chimiques.



DEMANDEZ CONSEIL AUX GARDIENS

Les agents des déchetteries sont régulièrement formés pour informer et guider les usagers. Ils garantissent la qualité des flux collectés et jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des utilisateurs.